

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 22 MAI 2015 A 18H30

L'an deux mil quinze, le 22 mai, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

## Date de Convocation

18 mai 2015

Etaient présents : Mmes et MM. LETELLIER Norbert, AUREGAN-BUREL Sylvie, LEBOURG Eric, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, HEBERT Julien, LEGOUEZ-DELANNOY Ginette, LETELLIER Angélique, QUIBEL Mickaël, REINE Alain

## Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Absents excusés : Mmes et M., DUPUIS Sophie, FORESTIER Monique, MOKA Pascale, RIDEL Isabelle, SANCIER Dominique

Présents : 10

Pouvoir de Mme FORESTIER M. à Mme LETELLIER A.  
Pouvoir de M. SANCIER D. à Mme LEGOUEZ G.  
Pouvoir de Mme MOKA P. à M. LEBOURG Eric  
Pouvoir de Mme RIDEL I. à Mme CREIGNOU B.  
Pouvoir de Mme DUPUIS S. à M. LETELLIER N.

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Madame CREIGNOU Béatrice

## **Ordre du jour :**

1. Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. Mise en place d'un contrat aidé à l'emploi
3. Décision modificative - travaux d'électricité à l'épicerie CASINO
4. Révision du bail de l'épicerie CASINO
5. Adoption du règlement de la salle des Douze Étoiles d'Or
6. Questions diverses

### • **Adoption du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur Norbert Letellier, Maire, rappelle les différents points du compte-rendu :

- La fête de la musique aura lieu le vendredi 19 Juin de 18h à 23h. C'est l'École de Musique de Luneray qui interviendra. La chorale d'Offranville ne pouvait être présente cette

année mais elle sera de nouveau sollicitée en 2016. La vente de boissons sera assurée par le commerce de 18h à 20h et la petite restauration par l'École de Musique. M Julien Hébert mettra à disposition un plateau qui servira de podium. En cas de mauvais temps, la fête aura lieu dans la salle du Parvis, l'agent communal installera l'estrade.

- Organisation de la Fête de la Saint Éloi : la fanfare d'Arques la Bataille interviendra à partir de 17h sur la foire à tout puis participera à l'Office Religieux, à la cérémonie au Monument aux Morts et à l'apéritif qui suivra.

- Le déménagement de Madame Dujardin s'est bien passé, le Centre Communal d'Action Sociale a pris en charge la location du camion, le Conseil Municipal remercie les habitants d'Ambrumesnil qui ont aidé et proposé leur remorque.

- Les 40 euros d'aide aux familles pour le transport des collégiens seront directement versés au Syndicat de collège d'Offranville et seront déduits directement du montant des factures des parents concernés.

- Le Centre de Loisirs : les entretiens ont commencé pour recruter une personne en possession du diplôme de Directeur de Centre pour le mois de Juillet. Un entretien doit encore avoir lieu la semaine prochaine et le contrat sera signé dans les jours qui suivent avec la personne retenue.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à **l'unanimité**.

- **Mise en place d'un contrat aidé à l'emploi**

L'agent communal, Monsieur VALLET, ayant beaucoup de travail, plus de pelouses, plus de désherbage..., le Conseil Municipal envisage de prendre un jeune en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 22 heures par semaine. Monsieur Renier est au chômage depuis presque deux années. Il détient entre autre un baccalauréat « Productions florales et légumières » et son permis de conduire. S'il était embauché aujourd'hui, l'état prendrait en charge 75% de son salaire et des charges. A partir du 25 Juin, il aura deux ans de chômage et l'état prendra en charge 90% de son salaire et des charges. Monsieur Renier sera donc embauché au premier juillet si toutes les conditions sont remplies. Monsieur le Maire reprendra contact avec lui pour bien préciser les choses. D'autre part, ce jeune homme pourrait compléter ses heures avec des employeurs extérieurs après la signature de son contrat.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et demande de passer au vote.

La mise en place du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est adoptée à **l'unanimité**.


- **Décision modificative – travaux d'électricité à l'épicerie CASINO**

L'éclairage du commerce présente des dysfonctionnements, il ne reste qu'une rangée de néons incomplète sur trois, les câbles chauffent, se dessèchent et le système est très énergivore. Un devis a été demandé à l'électricien en charge de tous les systèmes électriques

de la commune, il propose des plaques à LED à 40W par plaque pour l'épicerie (12 plaques) et pour le bar un complément de 6 spots à leds à 5,3W par spot. Compte tenu de la dangerosité du système actuel, la réparation n'est pas envisagée. La rénovation complète semble impérative.

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et demande de passer au vote.

Les travaux d'électricité à l'épicerie CASINO sont adoptés à **l'unanimité**.

- **Révision du bail de l'épicerie CASINO** 

Le bail de l'épicerie CASINO a expiré le 1<sup>er</sup> Juillet 2013. Monsieur Christophe Leroy, Clerc de notaire au Cabinet de Maîtres Vatignez et Allais a rédigé un nouveau bail. Monsieur Letellier fait lecture de plusieurs points importants.

Plusieurs questions sont formulées concernant la vente possible du fond de commerce : le conseil municipal a-t-il le droit d'intervenir dans le choix de la catégorie du commerce : bar épicerie, restaurant...

Le montant du bail est actuellement de 560,75 euros pour l'épicerie, le bar et le logement F4. Au moment de la signature du bail, l'indice IRL était de 108,34, il est aujourd'hui de 108,47, soit une augmentation infime.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les petits commerces en milieu rural, une augmentation significative mettra-t-elle en péril le commerce ?

Monsieur Letellier demande de passer au vote pour le maintien du loyer à 560,75 €.

Les Membres du Conseil Municipal votent **à la majorité des voix** pour le maintien du loyer (10 pour et 5 abstentions).

- **Adoption du règlement de la Salle des Douze Étoiles d'Or**

Monsieur Letellier relit les différents points du règlement.


Quelques précisions sont apportées sur l'interdiction de pénétrer dans le local électrique (l'affichage sur la porte sera revu) et sur le stationnement sur le terrain de football (à long terme un parking pourrait être envisagé).

Monsieur Letellier demande s'il y a des remarques à formuler et demande de passer au vote.

Le règlement de la Salle des Douze Étoiles d'Or est adopté à **l'unanimité**.

- **Questions diverses**

- Lecture du courrier de Madame Rousseau de la Communauté de Communes concernant les communes nouvelles, réunion le 1<sup>er</sup> Juin de 14h à 16h45 à Gruchet Saint Siméon pour les conseillers des deux Communauté de Communes : Saône et Vienne et Entre Mer et Lin. Monsieur Letellier pense que notre commune n'est pas concernée dans l'immédiat mais que les conseillers peuvent néanmoins s'informer.

- Devis pour l'installation de sèche-mains dans les deux salles : 

Salle du Parvis : 2 sèche-mains Dyson : 3 242 euros, 2 sèche-mains Ouragan : 890,40 euros

Salle des Douze Étoiles d'Or : 2 sèche-mains Dyson : 4 082 euros et Ouragan : 1 893 euros

Au vu des devis et d'une utilisation peu intensive, le choix se porte sur l'installation de sèche-mains traditionnels « Ouragan ». Monsieur Letellier devra négocier les prix vu que ces travaux s'ajoutent à ceux de l'épicerie. Un conseiller suggère que l'on pourrait demander un devis à une autre enseigne pour avoir une idée de ce qui se pratique ailleurs et pouvoir ainsi discuter du montant total des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.